L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 13 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une domestique (blanche) pour s'occuper du ménage. S'adresser au No 55 N. Rempart. 11nov—4f.

On demande—Une jeune française intelligente pour s'occuper de deux enfants. Aussi un domestique de salle à manger (couleur et capable), ainsi qu'un jeune garçon. S'adresser 584 rue St Charles, de 10 h. du matin à 1 h. de l'après midi. 7nov1f

A VENDRE.

M. P. FORGET, offre à vendre, à cause de changement d'affaire son RESTAURANT, 40 rue Dauphine, à un îlet de la rue Canal, à un prix modéré. S'adresser au dit local. 9 nov—7f

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Ursulines. S'adresser, sur les lieux, de 8 heures A. M. à midi. 4 nov—

A LOUER.

A LOUER—La belle résidence située rue Bourbon, 108, en face de l'Opéra, contenant 25 chambres très confortables, cour spacieuse, écurie, etc. Pour les conditions, s'adresser rue Bourbon, 71.
13nov—1sem J. ANGLADE.

A LOUER—Une vacherie située rue St-Patrick, entre la rue Tolédano et l'avenue de la Louisiane; et à vendre, un cheval, une charrette et des bidons à lait. S'adresser à E Larcher, sur les lieux.
11 nov—1 sem.

CHAMBRES garnies à louer, No 142 rue Royale. Prix modérés.
7 nov—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James C. Wingard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,297—Division A—Attendu que Mme Elizabeth Amelia Matthews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James C. Wingard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13nov—13 17 21

Succession de Anton Sauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,306—Division B—Attendu que Mme Veuve Anton Sauer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anton Sauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13nov—13 17 21

Succession de James Sandford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,043—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 nov—12 16 21

Succession de Christopher Meister et Anna Ritz, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,288—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Hippler, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7nov—7 12 16.

Succession de Edmond Trouard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,270—Division —Attendu que Mme Odelde Trouard a présentée une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu son mari Edmond Trouard; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 nov—9,13,18

Succession de Augustin Viavant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,598—Divison B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Augustin Viavant, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 nov—9 13 18

Succession de Moses Manasses.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19,244—Division E—Attendu que Isidore Manasses a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Moses Manasses, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 nov—9 13 18

Gidiere, Day & Co. vs Leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,506—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Robert S. Day, syndic des créanciers de Gidiere, Day & Co., et les membres individuels, à savoir: John J. Gidiere, Robert S. Day, Henry Baldwin et John M. Baldwin, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 nov—13.17.21

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme A. Christina, veuve, vs H. Gallman.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,649—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI 23 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une mule brune, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
13 nov—13 18 23

John Mahon vs. John Cucola.
Le même vs. le même.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 11,613 et 11,623.—En vertu de deux writs de saisie provisoire à moi adressés par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et par ordre de la Cour, je procéderai à la vente à l'encan, au coin des rues Palmyre et Roman, le SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le contenu de la grocerie, consistant en groceries de toutes qualités, vins, liqueurs, comptoirs, charbon, bois, tables, chaises, etc., d'après [illegible] mon bureau.
Saisi dans les affaires ci-dessus numérotées et [illegible]
[illegible] Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
de la Première Cour de Cité de la [illegible]
11nov—3f

B. Lacoste, syndic, vs. E. Moulendon.

[illegible] DE CITÉ de la Nou[velle-Orléans, No] 9,974—En vertu d'un [writ] adressé par l'Hon. [illegible] Cour de Cité [illegible] l'affaire ci-dessus inti[tulée, je] procéderai à la vente à [l'encan, à mon] entrepôt, à l'encoi[gnure de la rue] et de l'Avenue de la [illegible] District de cette [ville, le] 19 novembre 1886, à [illegible] à savoir: [illegible] Recouvert.

[illegible] J. O. LANDRY.

[illegible]

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de $150,000	..	$150,000
1 .. .. de 50,000	..	50,000
1 Lot de.... 20,000	..	20,000
2 Lots de.... 10,000	..	20,000
4 Lots de.... 5,000	..	20,000
20 Lots de.... 1,000	..	20,000
50 Lots de.... 500	..	25,000
100 Lots de.... 300	..	30,000
200 Lots de.... 200	..	40,000
600 Lots de.... 100	..	60,000
1000 Lots de.... 50	..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les series de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les series de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, extraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No. 19,134 ayant pour titre:

Succession de Chas. Folds, Sr.,

il sera vendu à l'enchère publique, pour du comptant, par Chas. Folds Jr., l'administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre, à 2 P. M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés comme lots Nos. 25 et 26 dans l'îlet borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième; le lot No 25 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et lot No 26 mesure 25 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, formant le coin des rues Zimple et Dublin.
13 nov—5f en 30j

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu, Installations, etc., d'une Pharmacie bien établie.

Eliza D. Watkins et son mari vs J. D. McKie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 293—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 16 novembre 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu, installations, comptoirs, étagères, boîte pour prescriptions, vitrines, chaises, drogues, etc., de la pharmacie située au No. 356 rue Carondelet, coin Thalie. Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Aussi, les installations de gaz dans toute la maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 nov—12 13 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, Vins, Liqueurs, un cheval, un wagon à ressorts, une charrette, un coffre fort en fer, etc.

Dans l'affaire de.

Lang Bernheimer & Cie. vs John P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Div. E.—No. 19,217.—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 nov. 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 23 novembre 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A mon entrepôt No 201 rue de Chartres, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Un vaste assortiment d'épiceries assorties et d'articles de fonds, vins, liqueurs, installations, épiceries, etc., accusés dans un inventaire enregistré en mon bureau. Aussi un cheval, un wagon à quatre roues, avec capote, une charrette, un lot d'épiceries et un coffre fort en fer.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 nov—12,16,20,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Isaac Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8,972 — En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le sixième district de la ville de la Nlle-Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix, treizième township, au sud du range onze est et section huit du township treize au sud du range onze est et section huit du township treize, range onze est, excepté vingt-deux 19/100 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Boubède vs. George Flemming.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,762—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, St Patrick et St David, désigné par le numéro trois, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre vingt onze pieds huit pouces, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. G. De Lisle, en date du 23 novembre 1868, une copie du dit plan est annexée à une acte d'achat de William Forman de Spencer Field, en date du 12 janvier 1872, pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, étant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquis de James D. Macon, par acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 22 août 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14oct—14,21,28—5,12,16nov.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily de G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr., Eloise C. McCaw et Chesley Abbott McCaw—
Attendu que, John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.
Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour.
JULES VIENNE,
Député Greffier.
12nov—1f p s p 30j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 19,266.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sampter D. Marks, individuellement, et comme membres de la susdite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
12 nov—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. M. Mayewski vs. ses créanciers.—No 19,310, Division C—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et que Armand Pilié soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—3f au 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. J. Wards Sons et als vs. leurs créanciers—No 19,209 — Division A — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Wards Sons et Harmon Ward et Frederick Ward individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Buseière Rouen, notaire en cette ville, SAMEDI, le 4ème jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 nov—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,019—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire à son bureau, No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 24me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Et que Joseph Duvigneaud, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et qu'il est de plus ordonné que le shérif civil prenne et entre en possession des marchandises et effets rendus par les insolvables dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23oc—4f au 24nov.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de tonnage de valeur, le ARTHUR HAUCH Jr.,

Ainsi que tout son grément, dans l'affaire de

Charles H. Schaefer vs Arthur Hauch (ou Hauch)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Le bateau de touage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr.," avec tout le grément qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est mouillé dans le Bayou St-Jean, près du pont du pied de la rue Esplanade.

Le dit remorqueur, d'après son inscrit on permanente, No 82 à la Douane de la Nouvelle-Orléans, dans le livre B. 6., folio 27, le 8 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts, une longueur de 62 et 9/10 pieds, une largeur de 16 et 2/10 pieds et une profondeur de 6 et 8/10 pieds. Il a 21 et 11/100 tonnes; a une hélice, a un beaupré et une proue ronde; et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch Jr.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,251—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'îlet No dix-neuf qui est borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Félicité Road, conformément à un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesure trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,589—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 (quatre) décembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitude et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Camp, Race et Magazine, et mesure trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante-cinq pieds entre lignes parallèles. Le dit lot ou portion de terre est formé d'une portion du fonds de deux lots, situé à l'encoignure des rues Orange et Camp, désignés par les numéros neuf et dix mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et face à la rue Orange de cent vingt pieds. Etant la même propriété que feu Lawrence Conroy a acquise de Mme M. N. Kalle, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 3 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Margaret McPadden vs Mme Alverta Johnson et Henry L. Adams, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 14,745—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 150 borné par les rues Sixième, Septième, St Patrick et St. David. Le dit lot étant désigné par le numéro dix huit sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum voyers le 21 mars 1849, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 169, et mesurant un pied américain, conformément au dit plan, trente (30) pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de cent dix (110) pieds entre lignes parallèles, borné sur un côté par le lot No 17 sur le dit plan et sur l'autre côté par le lot No 19.

Acquis par la défenderesse Mme Alverta Adams du demandeur conformément à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, en date du 26 octobre 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant un montant suffisant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur maintenant due à savoir: Deux cents dollars ($200), avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 26 octobre 1885 jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant du capital et intérêt de la réclamation du demandeur, ainsi que les frais du dit procès et toutes les taxes d'Etat et de ville qui seront dues sur la dite propriété.
2° Et l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre tiré par la défenderesse dans cette affaire en date du 26 octobre 1882 et payable quatre ans plus tard lequel billet est pour la somme de cent dollars et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, et porte intérêt à raison de 8 pour cent à partir du 26 octobre 1885 jusqu'au paiement final.
3° Et le reste à il y a comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26oct—26—2 9 16 23 27 nov

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE DE DISTRICT—No 16 761, Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut:

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878 assessées au nom de George O. Narcross, faite dans la ville de la Nouvelle Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D. Houston l'percepteur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans dans l'îlet borné par les rues Baronne, Brainard, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'îlet No 264, le dit lot 15 mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur

Et, attendu que le 24me jour de mars 1875, à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la dite propriété au nom de Caroline Flournoy, A. S. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après être conformé à toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane et a ensuite le 15me jour de septembre 1885 d'après un acte pardevant C. H. Thompson conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Nor[cross] laquelle dite vente a été confirmée par l'auditeur George B. Johnson le 23me jour de mars 1876.

Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition en avis conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connu comme statuts révisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la dite propriété, s'il y a informalité dans les procédures, publications, assessments, descriptions ou adjudications faites à ces deux ventes mentionnées ci dessus, ou s'il y a eu la moindre irrégularité ou illégalité dans les estimations ou avis, ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites ou toutes autres défectuosités quelconques. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes ainsi citées plus haut, ne devront pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 23 septembre 1883.
Signé, N. H. RIGHTOR
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de Cour, Division C, actuellement en congé.
Signé, JAS. D. RANKIN
Député Greffier

Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—

Crecent Insurances Company.

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président
CHAS. H. DOLSEN..........Vice Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
C. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Conlon,
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
E. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice,
Joseph Hohn,	Charles M. Whitne[y]
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE PEREMTOIRE.

Propriétés de valeur améliorées et bien situées dans le

Deuxième et Troisième Districts

Pour effectuer un partage parmi les héritiers.

Succession de Martin Albert.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville — SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites ci dessous, appartenant à la succession de Martin Albert, à savoir:

1° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Bourgogne, St. Antoine et Remparts, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 12 novembre 1886, d'après le dit plan, le dit terrain forme l'encoignure des rues Kerlerec et Bourgogne, et mesure, en mesure américaine, 46 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 50 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles et face à la rue Bourgogne.

2° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double, dans le même district et îlet que le terrain mentionné ci dessus et désigné par la lettre B sur le dit plan et mesurant, mesure américaine, 31 pieds 2 pouces de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Ce terrain a une allée en commun de 2 pieds 8 pouces de large avec le lot C qui lui est adjacent.

3° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double, dans le même district et îlet que le lot ci dessus, et désigné par la lettre C sur le dit plan et mesurant, mesure américaine 28 pieds 5 pouces de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Ce terrain a une allée en commun de 2 pieds 8 pouces de large, avec le lot B qui lui est contigu.

4° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que le lot ci dessus et désigné par la lettre D, sur le dit plan et mesurant, mesure américaine, 21 pieds 4 pouces de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 50 pieds, 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

5° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que le terrain ci dessus et désigné par la lettre E sur le dit plan et mesurant, mesure américaine, 13 pieds 2 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 40 pieds, 11 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

6° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Dumaine, Tonti et Ste-Anne mesurant 28 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 51 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1886, au dessus du prix de l'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
Nov 13—13 20 27—déc 4

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le bateau Bessie M. à l'encan.

Succession de Samuel Moore.

No 18,550—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—MARDI 16 novembre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 octobre 1886, il sera vendu à l'encan:

Le bateau à vapeur Bessie M. avec tous ses gréments et appareils etc. Il est maintenant dans le Nouveau Bassin près du pont Magnolia. Il a 67 pieds de long 17 pieds de large 6 pieds de profondeur et enregistré pour 12 70/100 tonnes, chaudières à haute pression, 10 pieds de long, 3 pieds de diamètre cylindres 10 sur 12.
Conditions—Comptant
Transfert aux frais de l'acquéreur, pardevant mes Fahey notaire.
Jaô oct—16 23 30—nov 6 16

ANNONCE JUDICIAIRE.
TERRAINS A CARROLLTON.

Succession d'Etienne Porée et d'Euphrosine Chauvet, son épouse.

No 504—26me Cour Judiciaire de District pour la paroisse Jefferson. Lne

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet.—SAMEDI 20 novembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Ecke Hoef, juge de la dite cour, le 7 juillet 1886 il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

1o. Deux terrains à Carrollton, étant les lots 5 et 6 de l'îlet 148 ou 341, qui mesurent chacun au pied américain, 100 pieds de face à la rue Dixième sur 300 pieds de profondeur et forment l'encoignure des rues de Sronde et Dixième.

2o. Deux terrains étant les Nos. 1 et 2 du lot 26 A, ou 99 et mesurent ensemble 62 pieds de face à la rue Seconde sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Seconde et Hilary.

Conditions comptant et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886. Acte de vente pardevant James Z. Spearing, notaire aux frais des acquéreurs.
17 oct—17 30 nov 6 13 20.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Epiceries, Vins, Liqueurs, etc.—Aussi un coffre-fort

Albert Mackie vs John P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 19,242—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 novembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 novembre 1886 à 10.30 A. M., la propriété ci après décrite, à savoir:

Un fort lot assorti de groceries fines et de fond, vins, liqueurs, whisky, cigares tabac etc. aussi installations et autres objets divers etc. un coffre fort—étant tout le contenu etc., du local situé au coin sud-ouest des rues Gravier et Remparts, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 11 12 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Laura K. Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 3413—En vertu d'un jugement et ordre de vente, en date 16 octobre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 novembre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, usage, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans l'ancien faubourg Annonciation dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Robin, Camp et Magazine et mesurant quatre vingt cinq pieds trois pouces de face à la rue Race sur une profondeur de cent quatre vingt douze pieds, entre lignes égales et parallèles, et étant la même propriété acquise par L. J. Bright de F. A. Boyle, par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 5 octobre 1870.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29oct—29—5,12,19,26,30nov.

JUGEMENT.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE.

LE JUGEMENT SUIVANT D'INTERDICTION contre John M. G. Parker, ex-maître de Poste à la Nouvelle-Orléans, a été rendu le 21 septembre 1886:

Jugement.

Communauté du Massachusetts—A une Cour d'Epreuve tenue à Cambridge dans et pour le comté de Middlesex, le septième jour de septembre dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent quatre vingt six (1886).

Sur la demande de D. Maria Parker et Catherine Tucke, pour la nomination d'un tuteur à John M. G. Parker, de Lowell, dans le dit comté de Middlesex, comme étant atteint de folie le dit John M. G. Parker ayant été notifié conformément à la loi de comparaître et donner les raisons pour lesquelles un tuteur ne serait pas nommé, comparaît et objecte à la demande, et maintenant ce 21me jour de septembre 1886 date fixée pour la continuation de l'affaire, après examen complet de l'affaire au sujet de la dite demande, la Cour croit que le dit John M. G. Parker est frappé de folie et est incapable de s'occuper de ses affaires. Il est par conséquent décrété qu'un tuteur soit nommé pour la personne et les biens du dit John M. G. Parker, et que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Lowell, dans le comté de Middlesex, soient nommés comme les dits tuteurs, le premier donnant sécurité conformément à la loi pour l'exécution des dites fonctions.
(Signé.) GEORGE M BROOKS,
Juge de la Cour d'Epreuve.

Sur le jugement ci-dessus, le décret suivant a été rendu:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,227, Division C—affaire d'interdiction de John M. G. Parker, sur la pétition d'avoir des tuteurs nommés dans le Massachusetts reconnue.

Ordre.

Considérant les allégations et la prière de la dite pétition et documents annexés, que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Lowell Mass., soient reconnus par cette cour comme les tuteurs de la personne et des biens de John M. G. Parker interdit, conformément, et en vertu d'un décret rendu par la cour d'Epreuve du comté Middlesex, Etat du Massachusetts, le 21me jour de septembre 1886, pourvu cependant, que cet ordre ne soit pas compris comme autorisant les dits tuteurs à prendre possession de ou de transférer de cette juridiction aucune propriété du dit interdit jusqu'à ce qu'avis ait été donné et telles preuves offertes à la satisfaction de la cour, que toutes les dettes dues par le dit Parker dans cet Etat ont été payées.
Nouvelle Orléans, 4 nov., 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Copie exacte,
(Signé) JULES VIENNE, Député Greffier.

Toutes les personnes prévenues de ne pas avoir de relations d'affaires avec l'interdit, John M. G. Parker.
EDWARD M. TUCKE,
PERCY PARKER, Tuteurs.
6 nov—5 fois en 30j.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Livres, comptes et jugements.

Nicolo & Lacase vs Leurs Créanciers.

No. 16,051—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—Le SAMEDI, 13 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un décret de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D en congé dans le moment, décret daté du 25 octobre 1886, dans l'affaire ci dessus nommée.

Les livres et comptes ainsi que des jugements appartenant à la maison insolvable en question, et énumérés dans un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
29 oct—29—nov 6 9 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire des enfants mineurs de Louis Berthe, pétitionnant, etc.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 18,617.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date respectivement du 14 septembre et du 29 septembre 1886 dans l'affaire ci dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4 et borné par les rues Marais ou Planche, Columbus, St. Claude et l'Avenue St Bernard, mesurant 32 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Columbus, 85 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 1 et 81 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 5.

La maison de résidence, dépendances, barrière et curves récemment construites dessus, ne sont pas vendues avec le lot, un délai de six mois, à partir du jour de la vente est alloué au propriétaires des dites bâtisses, etc., pour les enlever du dit terrain.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30 nov 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Deuxième district.

Une résidence en briques et en bois à deux corps de logis, No 97 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine.

Un grand terrain nu, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Succession d'Antoine Sarrat.

No. 17,870—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886, il sera vendu à l'encan, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 1er octobre 1886 dans la succession ci dessus, la propriété ci après décrite, à savoir

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Bourbon et Dauphine et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques et en bois à un étage avec mansarde et à deux corps de logis couverte en ardoises, ayant en tout 4 grandes chambres, galerie fermée et 2 cabinets et 2 bonnes chambres dans la mansarde, aussi une cuisine en briques à deux étages, bâtisse ayant 3 chambres en haut, 3 chambres en bas, chambres à bain et citerne, waterworks, lieux d'aisance, cour briquetée et un joli jardin dans le fond.

La propriété porte le numéro municipal 97 rue Dumaine.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Remparts et Bourgogne, désigné par le No 12 sur un plan dressé par C. A. Hedin architecte le 19 mai 1855 et déposé dans le livre des plans No 3 de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure au pied américain, 60 pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le lot ci-dessus décrit ne sont pas inclus dans la vente.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30—6 13nov.

Succession de Alexandre F. Lewis.

No. 19,662—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 13 novembre 1886 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B actuellement en congé, en date du 1er octobre 1886, la propriété ci après décrite:—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Gasquet, mesurant mesure française 33 pieds 8 pouces de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 81 pieds sur l'autre côté par une ligne oblique par le ... propriété de Mme Fontaine ou ses représentants, le dit lot décrit ci dessus étant désigné comme lot No 17 d'après un plan dressé par J. Bringier voyer général le 26 juillet 1838, déposé au bureau de C. V. Foulon, notaire en cette ville.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30—6 13nov

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente pour cause de changement d'affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 17 novembre 1886, il sera vendu à 10 heures et demie du matin à l'encoignure des rues Chartres et Port—

Le fonds d'un magasin de groceries parfaitement assorti et achalandé.
Conditions—Comptant.
La grocerie sera vendue en bloc ou en détail, au gré des acquéreurs.
N. B.—Les personnes désirant traiter à l'amiable pourront s'adresser sur les lieux ou au bureau de l'encanteur.
13nov—

Vaches laitières créoles.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 novembre 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, en face du Parc, à l'écurie de Pierre Mercer—

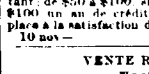

28 VACHES laitières, toutes habituées à l'écurie, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

Aussi—Un taureau, une mule de choix et deux magnifiques chevaux.

Les animaux ci dessus proviennent des habitations de St Jacques et ont été transportés en ville pour être vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
Conditions—Comptant sur les lieux.
10nov—

Belles Vaches Laitières, de races Créole, Durham et Jersey.

Toutes habituées à l'écurie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 15 novembre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin sur l'ancienne habitation "Allard," en face du Bayou St Jean chez John Palsegur—

50 belles vaches laitières, une trentaine avec de jeunes veaux, et les autres sur le point de vêler.

Conditions — Jusqu'à $50, comptant; de $50 à $100, six mois, et au dessus de $100 un an de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
10 nov—

VENTE RENVOYÉE.

Vacherie.

Succession de Bernard Gerde.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,792.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 16 novembre 1886, il sera vendu, à midi précis, à l'encoignure des rues Dryades et Valence, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 20 octobre 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'hon. F. A. Monroe, Juge de ladite Cour, Division C, maintenant en congé.

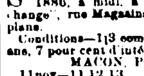

50 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, 1 taureau, 4 chevaux, 1 charrette à lait, bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50, à $100 six mois et au dessus de $100 un an de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
3 nov—3,7,13,14,16

Une bonne occasion.

Jolie résidence à deux étages (avec un îlet de terre), faisant face à la rue Commune, entre Clark et Genois.

Trois îlets de terre avoisinant la susdite propriété.

Emplacement admirable pour jardiniers, laitiers, etc.

SERONT vendus, SAMEDI, le 13 novembre 1886, à midi, à la Salle du "Arcade Exchange", rue Magazine, près Gravier. Voir les plans.
Conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans, 7 pour cent d'intérêt, etc.
MACON, PAUL & ROBINSON,
Encanteurs.
11nov—11 12 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—B. J. West & Son & Co. vs. leurs créanciers—No 18,946, Division D. —Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires B. J. West's Son & Co. soit tenue et convoquée pardevant Théo. Guyol notaire en cette paroisse, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur l'application des pétitionnaires pour un répit comme il est ici demandé, et qu'avis public en soit donné de la dite réunion et son objet, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Horace L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f en 22 nov

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quarante actions du fonds capital du New Orleans City and Lake Railroad Co., à l'encan.

Succession de C. Pothoff.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 16,581.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi et demie, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 28 octobre 1886, je procéderai à la vente des actions ci dessus mentionnées.
Conditions—Comptant avant le transfert.
30oct—30—nov 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Mandeville.

Succession de Louis Degalle, épouse décédée de George Weppner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 18,275.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — JEUDI, 25 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la dite Cour en date du 21 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la ville de Mandeville paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane étant la portion du lot No 2 dans l'îlet No 34 conformément à un plan de Mandeville déposé au bureau de recorder de cette paroisse, ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur plus ou moins de 250 pieds entre lignes parallèles et se bornant à la ligne de la propriété de M. Chas L. Gombel dans le fond. Cette propriété est bornée au nord ou le côté supérieur par le lot appartenant à Jean Eugène Cailliot et au sud ou du côté inférieur par le lot appartenant à Eugène Caillot.

Les améliorations consistent en une confortable maison de résidence avec trois chambres et deux cabinets, lattés et plâtrés, cuisine et accessoires.

Termes et conditions—Cette vente étant la seconde et dernière enchère, la propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera. L'acquéreur paiera comptant au moment de la vente la somme de cent piastres ($100) pour payer les frais d'encanteur, d'annonces, etc., et la balance à 1 an et à 12 mois de crédit. L'acquéreur fournira billet avec une bonne sécurité sujette à l'approbation des exécuteurs de cette succession portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection et les améliorations devant être assurées et la police transférée.

Acte de vente pardevant Robt J. Ker, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886.
10 nov—10 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 18,880.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 11 décembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Division D siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot actuellement en congé, daté le 4 août 1886 je vendrai la propriété décrite ci après, à savoir:

Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du dit lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant E. Bouny notaire public aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront en dehors du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
6 nov—6 13 20 27—déc 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour commerce

Dans le Deuxième District.

Splendides résidences en briques à trois étages Nos. 144 et 146 rue de Chartres.

Succession de JOHN KELLER et ELIZABETH KELLER, sa femme consolidés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. Nos 3621 et 18 317

A des conditions faciles à l'enchère publique.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 27 novembre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour Division C maintenant en congé en date du 12 octobre 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Conti, Bienville et Royale, mesurant 18 pieds 1/2 pouces de face à la rue de Chartres sur 42 pieds 11 pouces de profondeur attenant à la propriété de F. Pel et 42 pieds 11 1/2 pouces de profondeur attenant à la propriété de F. Cattacy avec l'usage d'une allée en commun de 3 pieds de la gauche.

Un autre lot de terre ensemble avec les bâtisses y appartenant No 144 rue de Chartres dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 4 de l'îlet borné par les rues Chartres, Bienville, Toulouse et Royale ... mesure anglaise, 18 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres 43 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Toulouse, 42 pieds 11 1/2 pouces de profondeur sur le côté opposé de la dite ligne, et 18 pieds 2 pouces sur la ligne en arrière parallèle à la rue de Chartres ensemble l'usage en commun avec quatre autres propriétés attenantes, d'une allée ouvrant sur la rue Toulouse et en arrière de manière à former la ligne de division de la dite propriété.

Lesquels deux lots de terre connus comme les Nos 144 et 146 rue de Chartres, forment une bâtisse et seront vendus ensemble.

Les améliorations comprennent une maison en briques à 3 étages solidement bâtie le rez de chaussée sert de magasin et la partie supérieure est divisée pour résidence avec une splendide vérandah en fer à faire face à la rue.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an. ... L'acte devra contenir toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection et la propriété devra être assurée et la police transférée. L'acquéreur paiera en outre et au dessus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 oct—23 30—6 13 20 27 nov

PAR HEOY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Foncières améliorées et Terrains vacants

Dans le Premier et Quatrième Districts,

Et Stock d'Assurance

A l'encan.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 novembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date le 16 septembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci dessous, à savoir:

Le magasin coin nord-ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé, et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond, le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou manufacture, loué à bail actuellement et occupé par une Gouttellerie et vendu sujet au dit bail.

2° Le magasin coin des rues Tchoupitoulas, Water et Neuvième dans l'îlet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots B et D de l'îlet O et mesure environ 43 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Neuvième et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, vers la rue Harmonie, ensemble avec tous les droits de batture et d'atterrissement en face des dits lots.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages, connue anciennement comme "la Distillerie No 22" courant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la batture. Le site de cette propriété est excellent ayant une façade sur la rivière jusqu'à la partie supérieure de "l'Elevateur," et adjacent au "Lafayette Brewery."

3° Deux terrains dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Freret sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

4° La moitié de l'îlet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 128 pieds 3 pouces 6 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième, et 25 pieds de face à la rue Roman. Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage. La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquillé de l'avenue Washington et au "Square Taylor."

5. L'îlet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur les rues Troisième et Quatrième et 254 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Le dit îlet est subdivisé en 18 terrains.

6. La moitié d'un intérêt indivise dans douze terrains formant une portion de l'îlet borné par les rues Galvez, Miro et Première et une ligne la divisant de la partie inférieure du dit îlet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène. (Tout l'îlet sera vendu.)

STOCK D'ASSURANCE.

Trente (30) actions du capital de la Compagnie d'Assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

Conditions de la vente.

Pour le stock d'assurance, comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs la balance, à 1 et 2 ans, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, payable à un et deux ans de la date et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété; avec les clauses usuelles de 5 pour cent, frais d'avocat, assurance des améliorations, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant MM. Wouldé et Rouen, notaires.
26 oct—26, nov 6, 13, 20, 27.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à deux corps de logis, No. 1075 rue Tchoupitoulas entre Tolédano et l'Avenue de la Louisiane.

Succession de Mme Louisa Gort Renz.

A L'encan à des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 décembre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 novembre 1886, Dossier No 18,998 pour le compte de la succession de Mme Louisa Gort, femme décédée d'Edward Renz, il sera vendu—

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la Levée ou Tchoupitoulas, Chippewa, Tolédano et l'Avenue de la Louisiane, désigné par la lettre B, mesurant 35 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur sur la ligne du bas, près de la rue Tolédano, de 80 pieds 10 pouces et 5 lignes, puis sur angle droit vers la rue Tolédano de 2 pieds 2 lignes et puis une seconde profondeur de 59 pieds 11 pouces et 6 lignes et une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne près de l'Avenue de la Louisiane sur une largeur dans le fond de 36 pieds, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan de Williams & Patton, architectes et voyers et déposé à la Bourse d'encan pour référence.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis et à un étage couverte en ardoises, connue par le No 1075 rue Tchoupitoulas en assez comme salon de barbe et résidence ayant ensemble huit à dix chambres, cuisine, cuve, etc., et peut produire un loyer de $30 par mois.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties, 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Pascoe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 nov—10 14 21 28—déc 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Mitchell

Propriété de valeur améliorée

DANS LES

Premier et Quatrième Districts,

COIN DES RUES

Tchoupitoulas et Neuvième,

avec droits de batture.

La résidence en briques, avec jardin,

COIN DES RUES

Jackson et Camp,

Rue Julie,

adjacent au moulin à riz Foerster.

Rue Notre Dame,

derrière le moulin ci-dessus.

COIN DES RUES

Girod et Commerce,

Magasin en briques à trois étages.

Terres dans la paroisse Livingston.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Dossier No 18707

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 13 décembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886—Dossier No. 18707—dans l'affaire de la succession de Mme Mary Connolly, femme de John Mitchell, ... les propriétés ci-dessous décrites seront vendues à l'encan—

Quatrième district, rue Levée

1. Un terrain ... de terre de valeur ... les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Neuvième, Water ... ensemble avec tous les droits de batture ... la dite portion de terre forme le coin des rues Levée et Water ... mesurant ... pieds de face à la rue Levée, 50 pieds ... sur la rue Water ... pieds de face à la rue Neuvième de 101 pieds 6 pouces tous pieds en mesure américaine.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec toiture en ardoise, au coin des rues Water et Neuvième, employée comme buvette et résidence, ayant 5 chambres, citerne et lieux d'aisance; aussi une maison en bois à deux corps de logis avec un étage, coin des rues Levée et Neuvième ... ayant 12 chambres ... cuisine, ... lieux d'aisance, hangars, etc.

2. Deux terrains de valeur, rue Jackson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chesnut, ... formant le coin des rues Camp et Jackson mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur et face sur la rue Camp de 120 pieds, mesure américaine, et entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages bien bâtie couverte ... No 202 rue Jackson, ... une large cour ... et bien ... 12 chambres ou plus citerne, etc. avec gaz et installations partout.

3. Un terrain dans le Premier District, rue Julie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magasin et Tchoupitoulas adjacent au moulin à riz Foerster et mesurant 60 pieds et 6 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, mesure française.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant quelques chambres ou plus, aussi deux maisons en bois servant ... et connues comme les Nos 101, 103 et 105 rue Julie.

Rue Notre Dame.

4. Un terrain ... ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District, ... adjacent à celui ci dessus ... le No 18 ... mesurant 21 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages et dépendances ... connue comme le No 94 rue Notre Dame et ayant une cour ... en haut et en bas et que 10 chambres en tout, citerne, lieux d'aisance, etc.

Coin des rues Girod et Commerce.

5. Un terrain ... ensemble avec toutes les bâtisses ... qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Tchoupitoulas et Commerce, formant le coin des rues Girod et Commerce et mesurant 19 pieds de face à la rue Girod, sur une profondeur ... de face à la rue Commerce de 86 pieds, tous plus ou moins.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages connu comme le No 57 rue Girod avant une buvette et quelques 6 ou 8 chambres, citerne, etc.

Terres dans la paroisse Livingston.

6°. Les terres suivantes dans la paroisse Livingston ... District Greensburg et près de Springfield, Lne., à savoir:

Le N. W. 1/4 et le N. W. 1/4 du S. W. 1/4 de la section 32—et le Sud moitié du S. W. 1/4 de la section 29—et le N. E. 1/4 du N. E. 1/4 de la section 31. Contenant 316 21/100 acres, aussi le S. W. 1/4 du S. W. 1/4 de la section 28. Contenant 39 75/100 acres. Total 355 78/100 acres, tout dans T. 7, S de R. 6 Est, d'après les certificats Nos 3930 et 48,679.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et sont conformes aux plans dressés par Williams & Patton, architectes et voyers, lesquels plans pourront être vus à l'endroit de la vente.

Conditions.—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets du crédit seront divisés en coupons, si cela est nécessaire, pour effectuer un règlement entre les héritiers, et un dépôt comptant de 10 pour cent sera fait sur les lieux.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais des divers acquéreurs.
10oct—10,15,17,24 31—7 13nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage toit en ardoises,

No 268 rue Cleveland,

En face de l'Université Straight.

Succession Philip W. Gowey.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 6 octobre 1886, Dossier de la Cour No 18,292, pour le compte de la succession de Philip W. Gowey, décédé, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 554, borné par les rues Cleveland, Bienville, Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No 5, et mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Cleveland, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces et 10 pouces, 3 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en **un cottage en bois avec toit en ardoises,** connu comme le No 268 rue Cleveland et ayant 5 chambres, hangars, citerne, galerie, latrines, ... arbres fruitiers, ... etc. et valant $15 de loyer par mois. La rue est pavée et les trottoirs sont bons, et se trouve derrière l'Université Straight, un charmant petit endroit à proximité des chars, des marchés, etc., et dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant en passant les titres, 20 pour cent à payer comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 oct—10 17 24 31—7 13 nov

PAR MATHER & HOMES.

PAR MATHER & HOMES.—Il sera vendu à l'enchère publique pour du comptant à la Bourse d'Encan Arcade, à 2 heures P. M., le SAMEDI 27 novembre 1886, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District dans l'affaire No 339, intitulée succession de H. M. & L. M. Hyams, la propriété décrite ci dessous, à savoir:

Une portion de terre dans la paroisse Iberville de cet Etat, étant le lot ou sections 62 dans le comté 9, Range 10 Est, contenant environ 472 arpents.
27oct—5f en 90 j.

L'Abeille de la [Nouvelle-Orléans]
Bureaux : No 73 [rue de Chartres]
NOUVELLE-[ORLÉANS]
SAMEDI, 13 N[OVEMBRE 1886]

VAPE[URS]

COMPAGNIE [TRANSATLANTIQUE]

LA BOURGOGNE
LA CHAMPAGNE
LA NORMANDIE

Prix du passage

BARCELONE

PONCE

RED STA[R]

NEW C[...]

CHEMINS [DE FER]

LOUISVILLE, [...]

TEXAS [...]

FEUIL[LETON]

No 31

LE NO[...]

JULES [...]

DEUXI[ÈME ...]

Il tressaillit ...
Mais le cocher ...
Il jeta un regard et l'appela ...
L'automédon ... son fouet d'une ... vres du revers de ...
Il ferma la ... lentement, puis ...
—Voilà, bourge...
Et il traversa ... toir.
Arrivé à la tête ... da.
—Nous allons ...
—Rue du Bac ...
—D'où nous ve...
—D'où nous ve...
—Rien que ça de ...
Il prit les rênes, crottes, puis il ... son cheval:
—Allons, Meurt gui-bolles
Puis il grimpa ... couvertures, les ... nous et se tourna ...
—Montez!
—M. de Reuilly voiture.